

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois... 5 fr. six mois... 9 fr. un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9 MM. Laffite et C°, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Parnac, and Monsempron-Libos.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 26 juin 1873.

La séance du 24 a été bonne pour M. Beulé. La gauche ayant commis la faute de lui fournir une bonne occasion de prendre sa revanche de l'incident Pascal, l'honorable ministre de l'intérieur la fort habilement saisie, et l'on peut dire maintenant, après le succès qu'il a obtenu hier, que sa position dans le ministère est complètement affermie.

Une demande de crédit pour les frais de la réception du Shah de Perse sera probablement présentée cette semaine à l'Assemblée. On parle d'une somme de 300,000 francs. Le Jockey-Club aurait offert d'organiser des courses au bois de Boulogne à l'occasion de la présence du Shah à Paris.

Annulation de l'élection du docteur Turigny, dans la Nièvre, qui est considérée comme certaine, porterait à neuf le nombre de sièges vacants à l'Assemblée. Il paraît certain qu'il n'y aura aucune élection complémentaire avant que les Conseils municipaux aient été renouvelés conformément à la nouvelle loi municipale.

Revue des Journaux

L'Electeur.

413 voix contre 251 ont approuvé l'arrêté de M. Ducros sur les enterrements civils. Ce résultat n'est pas seulement un éclatant triomphe du gouvernement sur les radicaux et les thieristes coalisés; c'est la victoire de la France religieuse sur les barbares du positivisme; de la France conservatrice et libérale sur les agents de servitude et de démolition.

tre les uns et les autres, il n'y a qu'une seule différence, encore n'existe-t-elle pas toujours: c'est que ceux-ci acceptent la théorie avec toutes ses déductions pratiques, tandis que ceux-là posent les principes et se flattent d'échapper aux conséquences.

Tout communal a commencé par être un libre-penseur.

Avant de s'insurger contre la société, de fusiller les prêtres et les magistrats, d'incendier les monuments et de piller les caisses publiques et privées, les hommes du 18 mars, avaient répudié tout principe religieux et remplacé le catéchisme et l'Evangile par les livres des docteurs d'athéisme.

Le vote du 24 juin comptera donc parmi un des plus mémorables de la session. Il sera le magnifique pendant de celui du 24 mai — du 24 mai 1871 aussi bien que du 24 mai 1873 — car le maréchal de Mac-Mahon vient de vaincre la Commune une seconde fois.

Paris-Journal.

161 voix de majorité viennent de faire triompher dans l'Assemblée la cause de la liberté de conscience et de la décence des enterrements.

Nos oppresseurs, les matérialistes et les démagogues, en sont pour leurs frais de phraseologie philosophique. Leur impuissance vient d'être constatée une fois de plus. La majorité n'a qu'à ne pas se diviser, la France est sauvée. Ce ne sont ni des légitimistes, ni des bonapartistes, ni des orléanistes, qui viennent d'infliger cette nouvelle leçon aux communaux, conscients ou inconscients, blottis derrière la plus sainte de nos libertés; ce sont les défenseurs de la paix, de la justice et de la vérité qui, ici comme dans le débat relatif à M. Ranc, ont formé une majorité écrasante et ont traduit en fait la devise de l'ordre moral inscrite sur le drapeau du 24 mai.

Donc, l'Assemblée est unie, et unie elle est invincible. Il y a une majorité dans l'Assemblée depuis qu'on ne subit plus M. Thiers à l'hôtel de la présidence de la République. C'est là ce qui domine toute la situation depuis l'heure heureuse où les petites habiletés ont été remplacées par la grande loyauté. La comédie est finie, et ceux qui essayent de la jouer encore, après la retraite du chef de la troupe, sont sûrs de leur échec. Il faudrait, pour qu'ils eussent quelque chance de réussir encore, que nous ayons la bonhomie de nous diviser entre nous, et, grâce à Dieu! ce n'est pas nous, ce sont nos adversaires qui se divisent, et le Journal des Débats est à couteaux tirés avec la République française.

Les conservateurs seuls peuvent demeurer unis, parce qu'il y a entre eux des principes communs. Les trois partis monarchiques que l'on essaye vainement d'armer les uns contre les autres, s'entendent sur toutes les questions essentielles. Leur base, à tous trois, c'est la religion, la patrie, la famille, la propriété. Les révolutionnaires, au contraire, n'ayant que la jouissance pour objectif, sont condamnés à se jeter les uns sur les autres, selon l'expression de la lettre récente de M. Léon Say, puisqu'ils sont le parti des dents longues et des appétits substitués aux devoirs. Ils peuvent être unis pour le butin, ils se sépareront tou-

jours au partage. La tête, chez eux, ne nourrit jamais la queue comme celle-ci entend être nourrie. Aussi fallait-il à l'ex-président de la République un art infini, et que l'on ne saurait à la fois ni trop admirer, ni trop réprouver, pour donner aux conservateurs l'apparence de la désunion et aux révolutionnaires l'air de la concorde. La division des conservateurs c'était M. Thiers. La cohésion des révolutionnaires, le ciment factice des pierres impossibles à joindre qui composent leur édifice, c'était M. Thiers.

Depuis le 24 mai la majorité de l'Assemblée nous donne l'exemple, et les écrivains conservateurs de la presse n'ont qu'à la suivre. Il n'est pas, parmi les conservateurs, si enragé bonapartiste qui ne préfère le règne des Bourbons à celui de la Commune, et parmi les plus fiéffés partisans de la maison de Bourbon, enfant perdu si forcené qui ne se rallie à l'Empire au besoin, pour éviter la Commune.

Eh bien, toutes nos luttes intestines doivent s'éteindre dans une haine commune du socialisme, et la crainte unanime de l'anéantissement de la patrie dans les bras de la démagogie.

Presse.

Le centre gauche ne s'est pas laissé entraîner, tout entier, dans une coalition regrettable contre le ministère, défendant avec énergie l'ordre religieux et l'ordre public si impudemment troublés à Lyon par une minorité révolutionnaire.

Dans le vote qui a donné au gouvernement 413 voix contre 251, il s'est divisé en deux groupes: les uns, comme MM. Rive, Bérenger, Waddington, ont reconnu loyalement qu'il était juste et nécessaire de réprimer des manifestations scandaleuses et de faire respecter les sentiments religieux de l'immense majorité de la population lyonnaise.

D'autres, comme MM. Laboulaye, Christophle et Bethmont se sont posés comme les scrupuleux défenseurs de la liberté de conscience, affirmée et respectée par tous. Ils ont fait, sans le vouloir, acte d'opposition au lieu de faire acte d'adhésion aux grands principes conservateurs qu'il faut défendre plus que jamais.

On a remarqué que les amis personnels de M. Thiers, dont quelques-uns étaient pourtant bien connus par leurs convictions religieuses, avaient voté contre l'ordre du jour ou s'étaient abstenus.

En résumé, le scrutin a affirmé et complété la majorité conservatrice prête à soutenir le gouvernement sur toutes les questions où se trouvent engagés l'ordre moral et l'ordre légal que menacent aujourd'hui les révolutionnaires impatients trop souvent appuyés par les ambitieux mécontents.

Assemblée nationale.

Le général du Barail, ministre de la guerre, a prononcé, une allocution énergique qui a été couverte d'applaudissements. Elle se termine par les paroles suivantes, pleines de cœur, de sens et de raison:

« Si vous ôtez aux troupes, aux hommes de guerre, la croyance en une autre vie, vous

n'avez pas le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence. »

Ces paroles sont la condamnation la plus saisissante de l'athéisme. Cette hideuse doctrine, qui sert de base au programme du radicalisme est l'anéantissement complet de toutes les forces sociales.

Une nation qui ne croit ni à l'existence de Dieu, ni à l'existence de l'âme, est une nation perdue, vouée au mal, parce que le bien prend sa source exclusivement dans ces deux croyances.

Les démagogues, en proclamant l'athéisme, professent une doctrine qui, si elle réussissait, amènerait fatalement la destruction de leur pays.

Français.

Un projet né de la seule initiative de quelques chrétiens, consiste à élever dans Paris, au moyen de livres souscriptions, et au nom de la France vendue et mutilée, une église en l'honneur du Sacré-Cœur, témoignage solennel d'expiation et de confiance.

C'est un grand et noble dessein auquel tous les catholiques doivent prendre part et qui mérite le respect des hommes ayant seulement le sens du patriotisme et de l'élevation morale. Nous apprenons avec joie qu'on va passer à l'exécution. Déjà des souscriptions considérables sont recueillies; d'autres beaucoup plus importantes sont assurées. On a fait le choix d'un emplacement. Par une belle inspiration, on a désigné le sommet de Montmartre. De ces hauteurs, l'église dominera la cité tout entière et s'élèvera au milieu même de ces faubourgs où fermente la passion révolutionnaire, et où se sont accomplis une partie des crimes qu'il s'agit d'expier.

Seulement, pour l'acquisition des terrains, appartenant, dit-on, à la ville, il fallait une loi déclarant l'utilité publique et permettant l'expropriation. M. Jules Simon avait préparé cette loi qui a été déposée samedi dernier. L'intervention de l'Assemblée, tout en laissant à la construction de l'église son caractère de libre initiative, permettra aux représentants de la France de s'associer à cette grande œuvre à la fois chrétienne et nationale.

Ce projet sera voté sans opposition, nous l'espérons pour l'honneur de tous. Les catholiques apporteront en foule leurs offrandes pieuses et patriotiques, et bientôt on verra, à l'endroit même où les hommes du 18 mars, pour leurs débuts, ont massacré les généraux Lecomte et Clément Thomas, s'élever, comme une prière de repentir et d'espoir, la croix qui surmontera les flèches de la nouvelle église. Ce jour-là on aura vraiment le sentiment que la France se relève.

On sait que Sa Majesté Persane, après avoir visité Londres, va venir goûter à Paris notre vieille et proverbiale hospitalité.

On parlait, à ce propos, de belles fêtes qui seraient données par la Ville. Les étrangers allaient affluer et les provinciaux curieux fourmiller. Le commerce était aux anges. Tapissiers, modistes, tailleurs, glaciers, bottiers, coiffeurs, gantiers, comptaient les prochains bénéfices. Les fêtes publiques, c'est du travail, et le travail, c'est de l'argent. La Ville, la pre-

mière, en profiterait. Les cent ou deux cent mille francs que voterait le conseil municipal seraient comme les quelques grains de blé jetés au sillon et qui se reproduisent au centuple. Le Pactole de l'octroi ne pouvait manquer de grossir.

Que de bonnes raisons! Montrer aux étrangers que les Parisiens ne sont pas plus des matlots que les Anglais et les Belges et savent faire honneur à leur ancienne réputation de courtoisie : montrer au grand et petit commerce qu'on s'intéresse à lui et qu'on a pitié de l'état de marasme où il languit depuis trente mois : montrer à Paris que si la prudence exige qu'on discute les questions politiques dans sa banlieue, on ne lui envie pas son titre de capitale du luxe et du bon goût. Voilà, entre autres, quelques raisons qui devaient porter le conseil municipal à voter une grosse somme pour recevoir dignement le souverain étranger.

Mais le conseil municipal, qu'on sait déjà fort spirituel — il l'a montré dans la question de dénonciation des rues — est aussi un conseil stoïque. Il n'aime pas les fêtes. Encore si c'était Sa Majesté démocratique Garibaldi qui fût venu nous voir, on n'eût point hésité à délier la bourse communale. C'est alors que les conseillers municipaux, comme Gboyer, se fussent parés de la pipe qui va dans le monde. Ils eussent acclamé cette illustre chemise rouge, épouvantail des oiseaux. Mais M. Clémenceau et ses amis ont lu Montesquieu. Ils ne croient pas au Persan. Comment peut-on être Persan?

Et puis, ces messieurs pleurent M. Ranc, perdu ou égaré. Le fauteuil de M. Ranc est vide. Ils ont un crêpe au cœur. C'est un deuil municipal et presque national à leurs yeux. Peut-on rire, peut-on danser et festoyer, quand M. Ranc est persécuté? Tant que M. Ranc ne sera pas rendu aux embrassements de ses chers collègues, il est décidé qu'on ne s'amusera pas au Luxembourg et que les Parisiens resteront au pain sec.

Mais les intérêts du commerce? M. Clémenceau et ses amis s'en soucient autant que des fils de Zoroastre.

Gazette de France.

A mesure que la République espagnole avance en âge, elle devient plus grotesque. On se demandera bientôt si les républicains espagnols qui font l'admiration du *Siècle*, de la *République française* et des autres organes républicains ne sont pas encore de plus sinistres farceurs que leurs coreligionnaires de France.

Depuis la réunion de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire depuis un mois, la Chambre a déjà renversé trois ou quatre gouvernements. Les *intransigents* en renverseront bien d'autres, si on les laisse faire. On trouve dans ces républicains espagnols les mêmes personnages qu'on a vus en France, ce sont les mêmes procédés de gouvernement, la même phraséologie vide et creuse, les mêmes appétits à satisfaire.

A la suite d'un discours prononcé par M. Castelar, les Cortès ont chargé le sénor Pi-Margall de former un gouvernement. Elles lui ont confié à cet effet des pouvoirs exceptionnels.

Il va sans dire que M. Pi Margall, après le vote de la Chambre qui lui conférait des pouvoirs extraordinaires, a prononcé un discours. Il a parlé de la nécessité de rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée. Les révolutionnaires sont partout les mêmes : après avoir provoqué au désordre pour arriver au pouvoir et cherché leur appui dans les derniers rangs de la société, ils seraient heureux de jouir tranquillement du pouvoir et de se débarrasser des gens qui les ont fait arriver et que leurs exigences rendent importuns.

Ce qui distingue les révolutionnaires de tous les pays, c'est la haine et la jalousie qu'ils ont les uns pour les autres. Quand il s'agit d'escalader le pouvoir, ils se soutiennent. Naturellement peu scrupuleux sur le choix des moyens et n'ayant rien à perdre, ils consentent à travailler ensemble quand il s'agit de détruire; mais dès qu'ils sont arrivés, les haines se réveillent : nous l'avons vu pendant le siège et pendant la Commune. Le correspondant du *Temps* lui a envoyé le récit d'une séance des Cortès, dans laquelle le général Estevanez, ministre de la guerre, a été exécuté à la tribune par le général Socias. Cet Estevanez est une espèce de Cluseret espagnol. Comme le général en chef de la Commune de Paris, il a été capitaine dans l'armée, et le général Socias l'a accusé d'avoir fui de Cuba pour ne pas se battre.

Si nous en croyons le correspondant du

Temps, après les révélations faites à la tribune par le général Socias, Estevanez aurait perdu tout son prestige. Il a avoué qu'il s'était sauvé de Cuba et qu'il était allé au Mexique pour des raisons qu'il n'avait pas à raconter à la Chambre.

Pi Margall, débarrassé d'Estevanez aura-t-il une tâche plus facile? C'est peu probable. Pour un révolutionnaire, faire devant l'ennemi n'est pas un crime, du moment où cet ennemi n'est pas le concitoyen contre lequel on doit seulement engager la lutte. Jamais nos révolutionnaires français n'ont adressé de reproches à ceux d'entre eux qui, au lieu de se battre contre les Allemands, s'étaient occupés de se créer de bonnes sinécures où l'on pouvait travailler à l'aise dans les fournitures.

Voilà où en est l'Espagne après trois mois de République et un mois de réunion des Cortès constituantes. Elle a pour la gouverner des hommes tirés des derniers rangs de la populace, à la tête desquels se sont mis quelques ambitieux incapables.

Les Cortès espagnoles sont l'image de ce qu'aurait été en France la nouvelle Assemblée sans l'énergie dont la majorité a fait preuve dans la séance du 24 mai. Nous aurions vu comme à Madrid une Chambre révolutionnaire, dans laquelle les membres du centre gauche seraient devenus la minorité réactionnaire.

Le sanctuaire de Paray-le-Monial était visité, dimanche dernier, par 30,000 pèlerins accourus de tous les points de la France. Après une messe solennelle dite en plein air, à une chapelle magnifiquement décorée, a commencé le défilé des bannières, dont le chiffre total est de 135 à 140.

De longues acclamations éclatent alors de toutes parts.

Un instant après, les acclamations redoublent. Il suffira, pour en faire comprendre la raison à tant de catholiques et à tant de Français, de dire que derrière la bannière qui a conduit tant de fois le bataillon sacré des zouaves pontificaux au combat et à la mort, marchait le général de Sonis, appuyé sur le général de Charette.

Après la cérémonie, le général Charette a adressé l'allocution suivante aux zouaves pontificaux réunis autour de lui :

« Messieurs,

« Dans les circonstances où nous nous trou-
vons, en ces lieux qui rappellent tant de
souvenirs, en ce jour à jamais mémorable,
un seul mot doit être prononcé, celui du
Sacré-Cœur.

« Il nous rappelle notre passé, il nous
rappelle notre foi religieuse; car c'est sous
ses insignes que nos ancêtres ont défendu
leurs croyances.

« Il est notre légende; c'est grâce à cet
amour du sacrifice dont le Sacré-Cœur est
l'emblème le plus sublime, que nous avons
eu le bonheur de répandre notre sang pour
la défense de notre Dieu, de son représen-
tant sur la terre et pour la grande cause de
la défense du pays.

« Il est notre drapeau, car c'est lui qui
nous a conduits, sinon à la victoire, du
moins à l'honneur; et notre étendard, qui
arbore le Sacré-Cœur, repose aujourd'hui
sur le corps de cette sainte, à qui Jésus a
promis que la France, le plus beau royaume
après celui du ciel, « serait régénéré quand
son divin cœur serait peint sur ses étendards. »

« Oui, Messieurs, le Sacré-Cœur est notre
foi et notre espérance; il est notre prin-
cipe, il est notre légende, il est notre dra-
peau. »

« Cœur de Jésus sauve la France »

« Messieurs,

« Nous sommes prêts à nous grouper sous
les plis de cet étendard et à teindre encore
ce drapeau de notre sang, si l'Eglise, si la
France ont encore, un jour, besoin de
nous.

« Le général Charette a dit encore que la
France trouverait toujours les zouaves pon-
tificaux sur le chemin de l'honneur, et que
l'honneur s'appelait aujourd'hui MAC-
MAHON !

« Cette allocution a été accueillie par les
cris répétés de vive Mac-Mahon ! Vive l'ar-
mée ! Vive la France !

Journal de Paris.

La composition du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine est, dit-on, arrêtée,

et doit paraître dans quelques jours au *Journal officiel*. Une fois constitué, le conseil aura à étudier les pièces de la volumineuse procédure instruite contre le maréchal. Cette étude demandera beaucoup de temps, et il n'est pas à prévoir qu'elle soit terminée avant le mois de septembre, c'est-à-dire avant l'époque où les troupes d'occupation évacueront définitivement le territoire français.

On sent d'ailleurs qu'il y a un devoir et comme une obligation de haute convenance à ne pas commencer le procès du maréchal Bazaine avant l'évacuation définitive. L'accusation aussi bien que la défense seraient gênées par la présence de l'ennemi, et la justice de juger la conduite du maréchal et de son armée sans juger en même temps la conduite de l'armée ennemie et des chefs qui la commandaient? et comment porter avec convenance ce double jugement alors que la dernière de ces deux armées est encore campée chez nous?

Il y avait donc de sérieuses raisons pour ajourner, comme on l'a fait, le procès du maréchal Bazaine. Le maréchal doit à ces raisons d'avoir subi une détention préventive d'autant plus pénible qu'elle a été plus prolongée. Mais il est vrai de dire aussi que la durée de cette détention a profité, dans une certaine mesure, au maréchal. C'est beaucoup, dans les affaires humaines, que d'avoir pour soi le bénéfice du temps. Le temps enlève à la passion ce qu'elle avait d'ardent et d'irréfléchi. Il rend l'esprit plus sensible aux raisons qu'on peut lui présenter. Nous n'avons pas à préjuger l'issue du procès; mais si le maréchal Bazaine peut apporter devant le conseil de guerre une justification plausible, il a beaucoup plus de chances de la voir accepter par l'opinion aujourd'hui qu'il y a six mois.

Il y a un an que le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier. L'histoire de la campagne de 1870, que l'on soupçonnait à peine à cette époque, est aujourd'hui mieux connue. On sait maintenant à quelles causes il faut attribuer les revers qui ont si tristement marqué le début de la campagne, revers qui ont influé d'une façon si fâcheuse sur la suite des opérations confiées au maréchal. On sait aussi quelle direction le maréchal a imprimée à ces opérations. On sait que vainqueur à Borny, il n'a pas vu qu'il pouvait changer en déroute la défaite de Steinmetz; que vainqueur également l'étendue de sa victoire, et a laissé échapper la plus admirable occasion de se couvrir de gloire et de sauver son pays. Mais on sait aussi que le maréchal n'avait aucun intérêt à laisser échapper cette occasion; et la médiocrité qu'il a montrée sur le champ de bataille contient peut-être l'explication de sa conduite ultérieure. On est moins disposé, en tous cas, à chercher aux actions des hommes des motifs secrets ou blâmables, lorsqu'on sait par quels mobiles ils se sont précédemment conduits dans telle ou telle occasion.

Quoi qu'il en soit, et quel que soit le jugement définitif que le conseil de guerre porte sur la conduite du maréchal Bazaine, il faut se féliciter de voir ce grand procès s'ouvrir seulement après la retraite de l'armée étrangère. Nous n'aurons pas le spectacle qu'on a eu à une autre époque, de l'étranger en armes sur notre sol prenant parti de nos procès militaires, et commentant la sentence des conseils de guerre au gré de ses haines ou de son orgueil. Il faut que le jour où commencera le procès du maréchal Bazaine il n'y ait plus en France que des Français.

Les nouveaux Procureurs généraux.

Les cours d'appel procèdent à la réception solennelle des chefs de parquet récemment nommés.

A Dijon, M. Robinet de Cléry, procureur général, répondant aux paroles de bienvenue de M. le premier président Neveu-Lemaire, a prononcé un discours énergique et promis une impartialité qu'il a fort bien définie, à notre gré, dans les termes suivants :

« Vous attendez de moi une scrupuleuse impartialité. Elle est le premier devoir de ma charge. Mais je ne couvre pas du nom d'impartialité une molle indifférence, se plaçant entre le bien qu'elle délaisse et le mal qu'elle ménage, se faisant auprès de l'ennemi un mérite de complaisances intéressées. Un tel magistrat, comme le soldat qui déserte, est flétri du nom de traître. Je veux arriver au terme des épreuves de la vie en restant fidèles à la devise qui résume toutes mes résolutions : *Après Dieu, l'honneur*.

A Rouen, les promesses de M. le procureur général Lepelletier ne paraissent pas moins rassurantes :

« J'aborde donc, dit-il, avec une confiance résolue les devoirs qui me sont imposés. Ils sont d'ailleurs nettement définis, et nous avons, nous, magistrats, le bonheur que, dans les temps troublés où nous sommes, alors qu'il est souvent plus difficile de discerner son devoir que de l'accomplir, le nôtre a une formule précise : « Faire observer la loi. »

« C'est tout, mais c'est beaucoup, messieurs; c'est protéger tous les intérêts légitimes contre les entreprises qui les menacent; c'est mettre un frein aux tentatives de désordre; c'est assurer le respect de la religion et de la morale; c'est garantir le droit de tous, en consacrant le droit de chacun; c'est établir la vraie liberté, en opposant un insurmontable obstacle aux abus qui la compromettent et aux excès qui la déshonorent. »

INFORMATIONS

M. Laurier, secrétaire général de la délégation du gouvernement de la défense nationale, à Tours et à Bordeaux, s'est fait recevoir membre de la réunion du centre droit.

La majorité de l'Assemblée accueillera avec empressement un homme de la valeur politique et financière de M. Laurier.

On donne les renseignements suivants sur M. Brousse, le député dont l'enterrement civil a fait ces jours derniers un certain bruit.

M. Brousse, fils naturel, avait reçu de son père putatif un domaine rural situé dans la commune de Pleusse, canton de Limoux (Aude), et d'une valeur d'environ 200,000 fr. Ce domaine est grevé d'hypothèques pour plus de sa valeur.

Quant au château, c'est une maison de paysan non terminée et dans laquelle M. Brousse vivait avec la ménagère honorée de son intimité.

M. Brousse, né civilement c'est-à-dire hors mariage, avait été déporté en 1852. Il a vécu, pendant plusieurs années, avec une femme mariée dont il a eu des enfants. Il est mort comme il a vécu. Au demeurant, profond égoïste, et n'ayant jamais rendu un service à l'âme qui vive.

La tournure prise par l'affaire Ranc donne à MM. Gambetta, Jules Favre et consorts plus de soucis qu'ils n'en voudraient montrer.

On lit à ce sujet dans l'Assemblée nationale :

Il n'y a pas de prescription pour les crimes lèse-patrie. Leur châtement peut tarder, mais il arrive pour attester la Providence et relever la conscience humaine sur les hauteurs de la morale éternelle.

D'un autre côté on lit dans le *Gaulois* :

Le mot prononcé par M. Ernoul dans les débats de l'affaire Ranc : « La justice sera égale pour tous ne demeurera pas une vaine menace pour les traîtres. »

Nous apprenons, en effet, que le gouvernement se met en mesure de déférer aux tribunaux l'affaire des canons Naquet.

Nous croyons même pouvoir affirmer que non seulement M. Naquet et ses affiliés seront traduits en justice, mais encore que M. Gambetta ira s'asseoir en leur compagnie sur le banc des accusés.

Gageons que, si ces prévisions se réalisent, M. Gambetta sera immédiatement atteint de quelque maladie que les ombres de Saint-Sébastien pourront seuls guérir.

Quant à M. Stenackers, la justice se livre également à des investigations un peu indiscrètes sur son fameux pot-de-vin de 200,000 fr.

Ainsi donc, le gouvernement de la Défense nationale, dont les actes ont été condamnés par l'opinion publique d'abord, par l'enquête parlementaire ensuite, s'en ira honteusement échouer sur les bancs de la police correctionnelle.

Dimanche dernier, le canton d'Herbault (Loir-et-Cher), avait à nommer un conseiller général, en remplacement de M. Ducoux, républicain.

C'est un conservateur, M. de Rancogne, qui a été élu.

Et dire que le département du Loir-et-Cher, avant le 24 mai, ne se contentait même pas de nommer des républicains modérés, et allait tout droit au radicalisme !

On assure que M. Thiers se montrerait fort préoccupé de voir comment tous les conservateurs retenus jusqu'ici par lui dans le centre gauche retourneraient maintenant à leurs véritables alliés, les conservateurs. M. Thiers est trop perspicace pour ne pas voir comment cette évolution, que ses efforts n'ont pu arrêter, rend impossible la campagne d'opposition qu'il avait pu un moment rêver. Aussi assure-t-on que M. Thiers se montre de plus en plus dégoûté de la politique et décidé à s'en tenir éloigné.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le vote qui avait eu lieu sur les poursuites contre M. Ranc et le vote d'hier. Dans le premier vote, les chefs du centre gauche s'étaient prononcés pour le gouvernement. Dans le second, ils se sont prononcés contre. La différence donne donc assez justement la mesure de l'influence dont ils disposent. Lors de l'affaire Ranc, dans le vote sur la contre-proposition de M. Cazot, le gouvernement avait réuni, avec l'appui de M. Laboulaye et de ses amis, 458 voix. Hier, il a réuni, contre M. Laboulaye, 413 voix : Différence, 35 voix. Les chefs du centre gauche disposent donc de 35 voix.

M. Magne, paraît-il, demande encore un certain temps pour arrêter son budget. Celui qui avait été préparé par M. Léon Say ne tenait pas compte des dépenses probables, et comptait en recettes des ressources illusaires : il devait aboutir nécessairement à un déficit. Pendant le temps nécessaire à M. Magne, le conseil supérieur du commerce pourra continuer à étudier les divers projets d'impôts nouveaux.

On a distribué hier aux députés le texte d'une convention conclue, le 24 janvier dernier, par le gouvernement de M. Thiers avec les ambassadeurs de Birmanie.

Ce texte est accompagné d'un projet de loi présenté par le maréchal de Mac-Mahon et le ministre actuel des affaires étrangères et portant approbation du traité.

Ce traité, destiné à établir des relations d'amitié et de commerce entre la France et la Birmanie, stipule pour nos nationaux, notre commerce et nos agents diplomatiques et consulaires, le traitement de la nation la plus favorisée, et renferme quelques articles d'une portée plus spéciale, qui ont pour objet de garantir aux produits échangés entre les deux pays un tarif maximum de 5 0/0 tant à l'entrée qu'à la sortie du territoire birman, d'attribuer aux consuls de France la connaissance des différends entre Français et Birmans ; enfin, d'assurer aux missionnaires français les mêmes faveurs et immunités dont jouissent en Birmanie les missionnaires de toute autre nation. En outre, la France s'y est expressément réservée de compléter ces diverses dispositions par des arrangements ultérieurs.

Le conseil supérieur du commerce se livre en ce moment à l'examen des divers systèmes d'impôts proposés pour remplacer la loi sur les matières premières et la surtaxe de pavillon. Nous avons annoncé qu'une sous-commission avait été nommée pour examiner ces questions.

La Patrie fait remarquer à ce sujet que le conseil supérieur n'a pas, à proprement parler, voté l'abrogation de cette loi ; il a simplement décidé de réduire dans une proportion très notable la quotité des droits, de façon à ce qu'il ne puisse plus y avoir aucune apparence de protection. L'impôt, ainsi remanié, pourra produire 8 ou 9 millions.

Chronique locale et méridionale.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant si tôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance, c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du

Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles, ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

Le ministre de l'instruction publique rovoque en ce moment dans tous les départements une inspection générale des écoles primaires de garçons et de filles qui sera faite par les délégués cantonaux. Ces délégués devront recueillir tous les éléments désirables d'informations et d'améliorations, et transmettre aux préfets les résultats que ces préfets ont l'ordre de faire parvenir, dans le plus bref délai, au ministère.

Lorsque nous disions, il y a peu de jours, que nous serions heureux de voir se former une école de natation, afin d'éviter, autant que possible, les accidents, nous ne pensions pas que l'évènement nous donnât raison de si tôt.

Judi dernier, un sous-officier du 88^e de ligne était allé se baigner, vers trois heures de l'après-midi, dans le Tarn, en face du cours. Bientôt après il disparut, et au moment où nous mettons sous presse, malgré les plus actives recherches, son corps n'a pu être retrouvé.

Ajoutons que le noyé était un nageur expérimenté chargé du cours de natation des jeunes soldats ; il est probable qu'il avait mangé avant de se mettre à l'eau, et qu'il a été victime de son imprudence. (Journal de Tarn.)

Le Roussillon nous apporte un jugement du tribunal correctionnel de Perpignan, qui mérite d'être cité :

Le 1^{er} juin, dans une auberge du faubourg Notre-Dame, un misérable du non de Bressonneau, s'adressant à des militaires, leur avait dit que Mac-Mahon n'était qu'un LACHE, un VOLEUR ; que, eux, soldats, faisaient un métier de fainéants, de voleurs et d'assassins, etc. Cet homme vomit d'autres ordures. Il avait entièrement subi d'autres condamnations pour vols, cris séditieux ; il n'en était point à ses débuts ; on lui a donc appliqué le maximum des peines édictées par la loi, et il a été condamné à 500 fr. d'amende, aux frais et à trois mois de prison.

C'était justice.

« Le toit de la chapelle de Notre-Dame de Fourvières à Lyon, a été complètement brulé. L'épaisseur de la voûte a préservé l'intérieur de la chapelle. Il paraît certain que se sinistre doit être attribué à un crime.

Le matin, pendant la grand-messe, un individu s'est introduit dans les combles par une porte de communication qui est proche de l'école dirigée par les Frères sacristains de Fourvières. Cette porte n'est pas fermée. Un seul escalier y conduit, c'est celui qui est à côté de la sacristie.

Quelques enfants ayant aperçu cet individu sortir des combles et comme ils paraissaient fort surpris, celui-ci leur a dit :

« Je me trompe, je croyais aller à la tour. » Une personne digne de foi, aurait entendu, en outre, le soir de la procession de Fourvières cette dernière phrase échangée par quatre individus :

« Il ont sorti le bon Dieu aujourd'hui, demain ils sortiront la Marie. »

Des propos analogues ont été entendus aux Brotteaux.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 26 au 31 mai 1873.

Mathématiques élémentaires.

Troisième année.

Anglais. — 1 Lapouble ; 2 Lacombe.

— 1 Rozières ; 2 Boussuge.

Philosophie.

Anglais. — 1 Deloncle ; 2 Capmas.

Rhétorique.

Anglais. — 1 Linol ; 2 Boussac.

Mathématiques préparatoires.

Histoire. — 1 Fargues ; 2 Gasc.

Seconde.

— 1 Tailhade ; 2 Rives.

Troisième.

Anglais. — 1 Combarieu ; 2 Mazeillé.

Travaux graph. — 1 Daynard ; 2 Dentraygues.

Quatrième.

Mathématique. — 1 Bonnet ; 2 Rochette.

Cinquième.

Calcul. — 1 Castagné ; 2 Desbans.

Sixième.

Calcul. — 1 Valat ; 2 Verdier.

Septième.

Allemand. — 1 Lapouble ; 2 Verdy.

Huitième.

Allemand. — 1 Sentenac ; 2 Roussel.

Classe préparatoire. — Première division.

Calcul. — 1 Couret ; 2 Bouyssou.

Deuxième division.

— 1 Ferty ; 2 Raynal.

Troisième division.

— 1 Boyssou, J. ; 2 Gatineau, A.

Enseignement spécial. — Deuxième année.

Mathématique. — 1 Claret ; 2 Cros.

Première année.

Comptabilité. — 1 Alibert ; 2 Vieusieux.

Année préparatoire.

Histoire et géographie. — 1 Lherm ; 2 Moles.

Le Proviseur,

RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 28 Juin 1873.

Naissances.

Castagné (Clara), rue Mascoutou. — Heng (Daniel-Aimé), à Labarre. — Ginibre (Lucie), à Lacapelle.

Décès.

Delrieu (Maguerite), 37 ans, à la Citadelle. — Frayssinet (Louis), jardinier, 70 ans, hospice.

CALENDRIER DU LOT. -- JUIN.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES.
29	Diman.	s. Pierre et s. Paul.	
30	Lundi.	Comm. saint Paul.	Grézels, Floirac, Montcuq, Gigozac, Promilhanes, Gramat, Cahors, Rouquayroux, Dégagnac, Vayrac, Frayssinet, Pay-l'Évêque.
1	Mardi.	Oct. de s. Jean-Baptiste.	
2	Mercr.	Visitation de S.-V.	
3	Judi.	s. Marcial.	Moncléra, Bagnac, Payrac, Frayssinet-le-Gélat.
4	Vend.	s. Florent.	Lauzès, Souseyrac, Souillac.
5	Samedi	se Zoé.	

☉ P. Q. le 2, à 11 19 du soir.
 ☽ P. L. le 10, à 6 43 du matin.
 ☾ D. Q. le 16, à 9 7 du soir.
 ☀ N. L. le 24, à 10 43 du matin.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Dernières nouvelles

Versailles, 27 juin 1873.

Le général de Cisse, nommé au commandement du 7^e corps, est venu hier prendre congé du président de la République et a dû partir hier soir ou ce matin pour aller occuper son poste à Tours.

La République française publie ce soir les discours prononcés ici avant-hier dans le banquet privé qui a eu lieu chez M. Jeandel. Celui de M. Gambetta tient huit colonnes. Je ne crois pas qu'il ajoute beaucoup à la renommée de l'orateur. Je ne crois pas non plus que son caractère anti-clérical, contribue à faire beaucoup d'amis à la République. M. Gambetta considère la crise actuelle comme « plus bouffonne que redoutable. » Il n'a pas l'air de douter que la République n'ait le dernier mot. C'est bien possible, mais, même parmi les républicains, beaucoup pensent que ce n'est pas par le système d'agitations et de déclamations anti-religieuses que met en pratique le parti radical, que ce résultat sera le plus sûrement obtenu. On raconte qu'après avoir lu le discours de M. Gambetta, un homme d'Etat illustre aurait dit : « Il ne sait donc pas encore que les mêmes procédés qui ont compromis et renversé le précédent gouvernement ne peuvent que consolider celui-ci ? »

Il est sérieusement question d'une souscription pour organiser à Paris, à l'occasion de la présence du Shah de Perse, les fêtes dont le conseil municipal n'a pas compris la convenance et les avantages matériels.

Des lettres de Lyon signalent un nouvel arrêté de M. Ducros interdisant l'emploi des femmes dans les brasseries.

A Marseille, le préfet a dissous le comité qui s'était formé pour l'envoi d'ouvriers à l'exposition de Vienne.

Le général Chanzy est arrivé hier à Alger.

M. Magne a donné ce matin plusieurs audiences. Il est presque complètement rétabli de son indisposition qui, du reste, n'a jamais rien eu de grave et ne l'a jamais empêché de travailler.

La commission du budget a décidé hier qu'elle ne s'occuperait pas du budget des recettes avant d'avoir reçu communication du budget rectifié de 1874. Cette détermination était dans l'ordre des choses et il y a quinze jours au moins que je vous l'avais fait pressentir. On espère que M. Magne pourra communiquer le budget rectifié avant la prorogation de l'Assemblée, mais, si l'on songe que le nouveau ministre des finances est obligé de trouver 150 à 200 millions de ressources nouvelles pour équilibrer son budget, on pourra ne pas trop s'étonner dans le cas où M. Magne ne ferait connaître ses propositions qu'après les vacances de l'Assemblée.

La décision prise par la commission de décentralisation, relativement à la nomination des maires est assez mal accueillie dans les cercles par

lementaires. Ainsi que je vous l'ai dit plusieurs fois, la grande majorité de l'Assemblée est déjà décidée à rendre au gouvernement la nomination des maires en lui imposant seulement l'obligation de les prendre dans le sein du conseil municipal, mais on comprend que la commission de décentralisation ne pouvait pas prendre l'initiative d'une proposition qu'elle a autrefois si vivement combattue. Grâce aux tiraillements que cette question a occasionnés dans le sein de la commission et aux lenteurs qui en ont été la conséquence, on doute fort aujourd'hui que le rapport de la loi municipale puisse être déposé assez à temps pour que la discussion de la loi ait lieu avant la prorogation.

Le rapport de la loi de réorganisation de l'armée sera déposé la semaine prochaine.

L'arrivée du shah, en France, aura lieu plus tôt qu'on ne le pensait. Le shah s'embarquera le 2 juillet à Portsmouth pour Cherbourg, et sera le 3 à Paris. Il sera reçu à la gare Saint-Lazare par le président de la République. Après s'être reposé le vendredi et le samedi, il viendra le dimanche 6, où un grand dîner sera donné en son honneur dans la galerie des Glaces. Il verra jouer les grandes eaux et assistera le soir, dans le parc, à une fête de nuit. La représentation de gala à l'Opéra, la grande revue du Bois de Boulogne et la fête de nuit donnée par le conseil municipal de Paris, auront lieu du 6 au 13 juillet.

Toutes les musiques des régiments de l'armée de Paris et de Versailles ont reçu ces jours-ci l'air national persan pour le jouer à l'occasion devant le shah.

Une distribution d'un autre genre a commencé dans l'armée. Tous les capitaines et chefs de bataillon ont reçu ou vont recevoir des sifflets pour faire manœuvrer leurs hommes au son de cet instrument à l'instar de l'armée prussienne.

La revue qui doit avoir lieu au bois de Boulogne en l'honneur du shah comprendra de 60 à 80,000 hommes. Elle sera probablement fixée au 10 juillet.

Un nouveau groupe parlementaire, désigné à tort sous le nom de *commission du budget* s'est formée. Il a pour but spécial d'étudier les questions financières. Pour y être admis, il faut appartenir à l'une des réunions de la gauche.

Une quarantaine de députés partiront d'ici dimanche pour se rendre au pèlerinage de Paray-le-Monial.

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui. Il a dû s'occuper des questions constitutionnelles.

On dément qu'il soit question de supprimer ou de réduire le chapitre des chanoines de Saint-Denis.

Le président de la République avait hier à dîner le duc de Nemours, le comte d'Eu qui était en uniforme de général brésilien, le ministre de la marine, le préfet de police, le vice-amiral Gueydon et tous les autres vice-amiraux présents à Paris, les généraux Pellissier, Faron, Reboul et enfin un certain nombre de députés, parmi lesquels MM. Vautrain, Berthault, Bethmont, de Lavergne, d'Harcourt, Johnston, Amédée Lefèvre-Pontalis, Plichon, de Mérode, Vingtain, etc.

Le président de l'Assemblée avait hier à dîner le prince de Joinville, le duc d'Aumale et d'autres députés parmi lesquels lamiral Fournichon, le général Leflo, MM. de Kerdrel, de Cumont, de Chaudurdy, etc.

Le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine se réunira à Versailles, mais la date et le local ne sont pas encore désignés.

Dans sa séance de jeudi, le conseil municipal de Paris, revenant sur une précédente décision, a voté un crédit de 130,000 fr. pour la réception du shah de Perse.

Il est permis de croire que la pression unanime de l'opinion publique et de la presse n'a pas été étrangère à cette nouvelle résolution.

Le ministère italien vient d'être renversé par un vote de la Chambre des députés.

Nouvelles d'Espagne

Les nouvelles de la frontière confirment la victoire des carlistes sur Novillas.

On lit dans le *Courrier de Bayonne* :

» Hendaye, 23 juin, 8 h., m.

» Une femme arrivant de Vera porte la nouvelle suivante que, malgré l'assurance de cette femme, je donne sous toutes réserves :

» Hier soir, à cinq heures, on sonnait les cloches à toute volée à Vera, Lesaca, Etchalar et autres communes, pour célébrer une grande victoire des carlistes ; ils auraient coupé Novillas et mis ses troupes en déroute. »

» Hendaye, 24 juin, midi.

» La nouvelle de ce matin se propage. On ajoute que Novillas avec (?) de ses compagnies serait prisonnier d'Ollo, Radica, Perula et Lizaraga. »

Dépêche Télégraphique

Versailles, 28 juin.

L'élection du docteur Trigny, dans la Nièvre, a été annulée par 418 voix contre 217.

Bourse de Paris.

Paris, 28 juin 1873, soir.

Rente 3 p. o/o	55,80
— 4 1/2 p. o/o	81,00
— 5 p. o/o	91,20
— 5 p. o/o	90,25

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la douce Revalescière Du Barry, santé énergie, appétit, bonne digestion et non sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935.

Barr Bas-Rhin, 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE :

I. — Mémoires et Notices.

E. G. Rey. — Essai géographique sur le nord de la Syrie.

Khiva. (Extrait d'un travail du colonel Veniukof.

II. — Communications.

L'authenticité des « Historie.

Rapport de la section de comptabilité sur les comptes de 1872 et sur le budget de 1873.

III. — Comptes-rendus d'Ouvrages.

J. Codine. — The life of prince Henry of Portugal surnamed the navigator, by Richard-Henri Major.

IV. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Liste des recueils reçus par la Société en 1872.

Cortes.

E. G. Rey. — Carte de la montagne des Ansariés et du pachalik d'Alep 1500 000e.

Sommaire de la Livraison de la Revue du Parlement 21 juin. 1873.

(6^{me} VOLUME)

Lettres Parlementaires. — Lettres d'Amérique, par S. Teacher. — Lettre de Madrid, par D. P. J. — Les hommes dans le Théâtre d'Alexandre Dumas fils,

par M. le Dr Henri Favre. — Le Salon (suite), par Raoul de Navery. — Les Théâtres, par Jehan Valter. — Semaine Politique. — Semaine financière, par M. Albert Mary. — Prix d'abonnement. Un an, 52 livraisons, 25 fr. — 6 Mois, 13 fr. — 3 mois, 7 fr. (en mandat sur la poste).

Crédit Foncier de France.

Tirages du 21 juin 1873.

Obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853) Le numéro 191,856 gagne 100,000 fr. ; le n° 44,440 gagne 50,000 fr. ; le n° 102,651 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 4 0/0 (1861) Numéro gagnant dans les 40 séries : 3841 série 19, 100,000 ; série 34, 30,000 fr. ; séries 7, 16, 17, 20, 29, 30, 36, 40 chacune 5,000 fr. et les 30 autres séries chacune 1,000 fr.

La Chronique de St-Céré, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, se vend à St-Céré au bureau de Bienfaisance, au profit des pauvres. Prix 50 cent., et 70 cent. par la poste. L'Académie vient d'admettre cet ouvrage au concours de l'année 1873.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Edition de luxe, ornée de nombreuses vignettes sur beau papier, brochée 10 fr. ; — Élégamment reliée, 12 fr. ; — Edition populaire et classique, solidement cartonnée, 2 fr. 50.

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut ; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale ; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse ; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins ; — le TOME III, complet ; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger, rue St-James, à Cahors.

LIBRAIRIE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

CASTELNAU DE BRETENOUX

(Lot)

Par L'abbé J. B. POULBRIÈRE,

Professeur au Petit Séminaire de Servières, Membre de la Société française d'archéologie et de la Société archéologique et historique du Limousin.

Prix : 1 franc.

DÉPÔT A CASTELNAU BRETENOUX ET A ROCAMADOUR.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladnet, à Cajare (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins.

POMPES MOBILES A VIN et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLOT, ingénieur mécanicien à POMMARD (Cote d'Or).

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement : 2 fr. — 7,800

Malades depuis 16 ans. — Traitement

facile par correspondance. D^r GUÉRIN,

R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS! Grooming prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le Réparateur FRICARD. Flac. de 2 f. 50 et 1 f. 50 avec instr. Dépôt gén.: Pharm. TRICARD, aux Termes, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

Eaux de Cransac (AVEYRON)

Souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate. — Gastralgies. — FIÈVRE INTERMITTENTES REBELLES. — Affections vermineuses. — Hypochondrie. — Constipations. GRANDE ANALOGIE avec les Eaux de Pulna, de Sedlitz, de Seidschulz et Kinsingen. Etuves naturelles. Caisse de 30 bout. capsulées 18 f. Caisse de 20 bouteilles..... 14 f. S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

A VENDRE LA

MAISON CARAYON avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labbé, notaire, à Cahors.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. — 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.